

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

Convocation : le 28 juin 2021

Affichage : le 29 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 16 présents et 20 votants.

Le cinq juillet deux mil vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Étaient présents : Mesdames Catherine Guillemant, Anne-Marie Lamy, Sophie Raous, Marine Guezennec, Emmanuelle Marion, Anne-Françoise Assimingue, Nadège Reboursière, Viviane Clairel, Messieurs Patrick Ledoux, Jean-Baptiste Collet, Louis Lebocey, Jocelyn Parot, Philippe Capoën, Alain Tranchido, Pascal Jouin, Jean-Luc Poisnel

Absents excusés : Mesdames Gaëlle Enfrein, Julienne Barat, Marianne Lainé-Pinchart et Messieurs Jean-Marc Cambier, Frédéric Clouet, Samuel Dupont, Sylvain Tranquart

Pouvoirs de : Madame Gaëlle Enfrein à Monsieur Patrick Ledoux,
De Monsieur Jean-Marc Cambier à Monsieur Jocelyn Parot,
De Madame Julienne Barat à Monsieur Alain Tranchido,
De Marianne Lainé-Pinchart à Madame Anne-Marie Lamy,
De Madame Sophie Raous à Monsieur Louis Lebocey (à partir du point sur la CPO avenant n°5 Ligue de l'Enseignement),
De Madame Marine Guezennec à Madame Anne-Françoise Assimingue (à partir du point sur la CPO avenant n°5 Ligue de l'Enseignement)

Secrétaire de séance : Monsieur Jocelyn Parot

POINT D'ACTUALITÉ

Évènements passés :

- Mardi 15 juin 2021 à 18 h salle Joseph Decaëns à la Mairie de Louvigny : Commission « communication, information, animation, culture »
- Mardi 15 juin 2021 à 20 h à la cafétéria du gymnase de Louvigny : Commission « sports »
- Mercredi 16 juin 2021 à 18 h à la Salle des Fêtes à Louvigny : réunion publique de présentation de création de la ZAC multisites.
- Vendredi 18 juin 2021 à 17 h 30 en Visio : conseil d'école de Louvigny
- Dimanche 20 juin 2021 : élections régionales et départementales : 1^{er} tour
- Du 21 juin au 21 juillet 2021 à la Mairie de Louvigny : exposition et mise à disposition d'un registre relatives à la création de la ZAC multisites de Louvigny.
- Mercredi 23 juin 2021 à 19 h : commission « stratégie alimentaire locale » salle Joseph Decaëns à la Mairie de Louvigny
- Jeudi 24 juin 2021 à 18 h : conseil communautaire Caen la mer
- Dimanche 27 juin 2021 : élections régionales et départementales : 2^{ème} tour
- Mardi 29 juin 2021 à 18 h 00 : CCAS
- Jeudi 1^{er} juillet 2021 à 18 h : conseil communautaire Caen la mer

- Lundi 5 juillet 2021 à 19 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : conseil municipal

- **Évènements à venir :**
 - Mardi 6 juillet 2021 : sortie des classes
 - Mercredi 7 juillet 2021 à 18 h salle Joseph Decaëns à la Mairie de Louvigny : commission « écoute citoyenne et participation à la vie locale »
 - Vendredi 9 juillet 2021 à 19 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : ouverture du festival Estival de Louvigny avec l'orchestre Erato
 - Mercredi 14 juillet 2021 à 9 h 30 au monument aux morts de la commune (Mairie) : dépôt de gerbe
 - Mercredi 14 juillet 2021 à 19 h à l'Eglise de Louvigny : concert dans le cadre de l'Estival Festival de Voces Novae
 - Samedi 17 juillet 2021 à 17 h 30 au monument des Canadiens à Louvigny et à 18 h au monument des Canadiens de Bretteville-sur-Odon : commémorations liées à la libération de la deuxième guerre mondiale des deux communes
 - Mercredi 21 juillet 2021 à 19 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : dans le cadre de l'Estival Festival : camion jazz.
 - Lundi 26 juillet 2021 à 18 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : conseil municipal
 - Mercredi 28 juillet 2021 à 19 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : dans le cadre de l'Estival Festival : camion jazz.
 - Lundi 9 août 2021 de 16 h 30 à 19 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : don du sang
 - Mercredi 18 août 2021 à 19 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : dans le cadre de l'Estival Festival : Kecy Clagan
 - Mercredi 25 août 2021 à 19 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : dans le cadre de l'Estival Festival : Vedi Veni Canto
 - Jeudi 2 septembre 2021 : rentrée des classes
 - Samedi 4 et dimanche 5 septembre 2021 : Fête communale annuelle St Côme
 - Mardi 7 septembre 2021 à 18 h salle J. Decaëns à la Mairie de Louvigny : CCAS
 - Lundi 13 septembre 2021 à 19 h : conseil municipal
 - Samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021 : festival Demain c'est Loin

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny annonce que Madame Dominique Plé, Inspectrice de l'Éducation Nationale a officialisé la réouverture de la 9^{ème} classe à l'école primaire de Louvigny pour laquelle la fermeture nous avait été notifiée par écrit le 7 mai 2021. Les membres du conseil municipal remercient et félicitent tous les acteurs ayant œuvré et engagé des actions pour obtenir la réouverture de cette 9^{ème} classe.

Monsieur Patrick Ledoux propose une minute de silence à la mémoire de Monsieur Paul Chandelier, ancien maire de Thury Harcourt et 1^{er} vice-président du SMLCI, décédé le 1^{er} juillet 2021.

Monsieur Patrick Ledoux fait part de l'annonce de la naissance de la fille d'un des membres du conseil municipal, Zélie Clouet et félicite chaleureusement la famille Clouet.

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseil municipal adulte accueille le conseil municipal des jeunes, installé le 07 mai 2021.

Maryline Texier, coordinatrice du CMEJ, excuse Naya, absente ce soir.

Maryline Texier retrace les difficultés de l'organisation des élections et de la campagne avec les contraintes des mesures sanitaires au printemps 2021.

Maryline Texier explique que le CMEJ est une mode de représentation de la jeunesse au sein d'une commune

Maryline informe que :

- tous les mardis soir, une salle est ouverte à l'espace jeunesse afin que les commissions se réunissent,
- un mercredi soir par mois : une réunion plénière à la salle Joseph Decaëns,
- deux fois par an : une présentation du conseil municipal jeune au conseil municipal adulte (certainement décembre et juin).

À titre de présentation, vous trouverez ci-dessous un extrait du livret d'accueil remis à chaque jeune conseiller lors de sa prise de fonction.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES DE LOUVIGNY



MANDAT DE 2021-2023

MOT DU MAIRE

Mesdames et messieurs les élus du Conseil Municipal des Jeunes, mes chers collègues, Permettez-moi tout d'abord d'être le premier à vous féliciter pour votre élection. Nos institutions peinent parfois à toucher les jeunes citoyens qui constituent cependant une vraie richesse, une véritable ressource pour notre village. Votre engagement pour la chose publique vous honore ! Les domaines d'actions sont nombreux : la solidarité, l'environnement, les loisirs, le logement, la santé, l'école, l'emploi, la culture, le sport pour n'en citer que quelques-uns... Ce conseil municipal de jeunes doit devenir un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, de découverte et d'apprentissage de la démocratie. Il doit également permettre une meilleure connaissance du territoire sur lequel vous vivez. Il est enfin une véritable chance pour les conseillers municipaux que vous êtes maintenant et pour cette jeunesse que vous représentez aujourd'hui dans toute sa diversité.

C'est à vous maintenant d'imaginer, de construire votre mandat et son contenu. Avec toute ma confiance et le soutien indéfectible de l'équipe municipale adulte.

Patrick Ledoux

LES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES

Qu'est-ce que c'est ? Un moyen pour les jeunes de s'exprimer, de participer, d'agir dans la commune.

Les conseils d'enfants et de jeunes permettent aux enfants et aux jeunes de participer à la vie de leur village, ville, département ou région. Ils apportent des idées et réalisent des actions pour améliorer la vie des habitants. Ils donnent leur avis sur certains projets des élus adultes.

Comment fonctionnent-ils ?

En fonction des réalités locales, ils sont tous différents.

Les collectivités territoriales (c'est-à-dire les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux) organisent leur conseil comme elles l'entendent. Elles l'adaptent à leurs particularités. Elles s'inspirent en général des expériences des autres collectivités. Il existe donc une diversité de cas : des conseils avec des enfants ou avec des jeunes, ou avec les deux, des conseils qui fonctionnent sur des quartiers ou sur l'ensemble de la cité...

Pour mettre en place son conseil, la collectivité territoriale organise des élections ou privilégie le volontariat. Dans le cas d'élections, les jeunes de 9 à 16 ans sont généralement élus en milieu scolaire, dans des associations ou parfois, directement à la mairie. Pour les plus âgés qui peuvent ne plus aller en classe, les lieux d'élections doivent être multiples pour toucher le plus de jeunes possibles (école, collège, associations...).

Les conseillers travaillent le plus souvent en petits groupes appelés « commissions ». Ces commissions sont souvent thématiques (environnement/cadre de vie, sport/loisirs, solidarité...). Mais elles peuvent être également créées en fonction des actions (par exemple, commission « local jeunes » ou « journal »). Tout le conseil se réunit en séance plénière avec les élus adultes deux à trois fois par an pour présenter ses projets.

Les actions des conseils sont nombreuses et variées. Par exemple, des jeunes élus de Guyancourt (78) ont édité une plaquette (« Ras le dos ») sur le poids des cartables ; d'autres ont lancé une campagne de sensibilisation au vote (« si tu ne votes pas, tu ne comptes pas ! ») à Créteil (94) et à Redon (35), en faveur de l'emploi (organisation d'une journée de l'emploi et de la formation et création d'une plaquette « un job pour l'été »). D'autres encore ont créé des pistes cyclables comme à Alès (30) ou à la Roche-sur-Yon (85). Dans le cadre de l'année de lutte contre le racisme en 1997,

le conseil de Gap (05) a organisé une semaine d'expositions, de débats et de conférences dans les classes de collèges et de lycées.

La coordination des conseils est en général confiée à un élu et son animation à un « animateur ». Ces adultes sont les partenaires privilégiés des jeunes, tout comme le personnel de la collectivité et tous les élus, à qui ils peuvent demander conseil et aide pour mener à bien leurs actions. Après une année d'activité, le conseil réalise un bilan. Jeunes et adultes donnent leur avis pour améliorer son fonctionnement.

ELUS MUNICIPAUX ENFANTS / JEUNES

ELUS POUR 2 ANS (2021-2023)

Noé POISSON, Eva CAPOËN, Saïma PAROT-PELTOLA, Maël RUAULT, Arthur PATRY-FORESTIER, Alex JOYEUX, Naya PETIPAS, Noah MESNAGE, Cyann MESNAGE, Louise DUMORTIER-GUERNIER, Maxane NERE-CORNU, Ilyas BOBET-GUEZENNEC, Augustin LEQUESNE

COMMISSIONS DU CMEJ

PRESENTATION DES PISTES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES ET ECHANGES AVEC LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ADULTES

| | | |
|--|--|---|
| <p>Loisirs</p> <p>Sports</p> <p>Culture</p> | <p>Membres : Noé, Arthur, Noah, Alex, Maxane, Augustin, Ilyas :</p> | <p><u>Parole aux enfants</u> : Les jeunes ont souffert du manque de sport pendant les différents confinements et émergence d'envie d'équipement tels que City stade, skate park, pump track, terrain de foot, football gaélique, skate park d'intérieur. Au sein de la commission des jeunes, il y a débat entre les équipements sportifs en accès libre. Monsieur le Maire, Patrick Ledoux, explique que les modules en bois du skate park ont dû être enlevés pour des raisons de sécurité et qu'un pump track mutualisé avec les communes d'Eterville et de Bretteville-sur-Odon est actuellement à l'étude. Patrick Ledoux propose aux jeunes de travailler sur les demandes de subvention avec les autres enfants des communes voisines. Patrick Ledoux explique également qu'une demande de subvention a été faite pour un city-park neuf et faute d'accord de subvention, la commune de Soliers donne son city-park à Louvigny. Il est également fait mention d'un projet de dimanche sport sur la commune. Patrick Ledoux est favorable pour renouveler l'animation qui a déjà eu lieu. Patrick Ledoux propose également de réfléchir sur le domaine de la culture avec le théâtre, le cinéma. Souhait des enfants de fréquenter le local jeune plus tôt, à partir de 10 ans. Maryline Texier leur répond qu'il faut étudier la question. Les jeunes émettent l'idée que les courts de tennis soient en libre accès. Patrick Ledoux leur répond que pour des conditions d'assurance, il faut être licencié et adhérent d'un club de tennis. Patrick Ledoux précise aux jeunes que l'élu de référence pour le sport est Philippe Capoën et que pour la culture l'élue est Anne-Françoise Assimingue.</p> |
|--|--|---|

| | | |
|--|--|--|
| Environnement Alimentation Cadre de vie | Membres : Eva, Saïma, Louise | <u>Parole aux enfants</u> : Les jeunes expliquent leur idée de jardin partagé : planning à créer avec l'association de jardin partagé près de l'EHPAD, projet d'incitation au tri avec une journée éco citoyenne, visite du SYVEDAC.... Patrick Ledoux précise aux jeunes que les référentes élues sont Anne-Marie Lamy pour la partie écocitoyenneté et tri sélectif et Anne-Françoise Assimingué pour le jardin partagé. Sophie Raous propose que les enfants puissent émettre des retours de la cantine. Patrick Ledoux précise aux enfants que les élus référents qui siègent au syndicat de restauration scolaire pour la commune de Louvigny sont Sophie Raous, Jocelyn Parot et Marine Guezennec suppléante. |
|--|--|--|

| | | |
|---|---|--|
| Solidarité Inter générationnel Égalité | Membres : Maël, Cyann, Naya | <u>Parole aux enfants</u> : projet sur des rencontres comme un parcours santé avec vente de gâteaux afin que l'argent récolté soit reversé à une boîte commune solidaire à destination des personnes défavorisées, un parcours sensibilisant au handicap. Patrick Ledoux précise que le référent sport sera Philippe Capoën et le référent solidarité sera Viviane Clairel |
|---|---|--|

Maryline Texier explique que « la boîte commune solidaire » serait mise en place également avec le local ado, qui reverserait un pourcentage de ses actions au profit des personnes défavorisées. Maryline Texier propose également de créer une mutualisation de certaines réunions avec les communes de Bretteville-sur-Odon et Eterville.

Pour contacter les conseillers municipaux jeunes, vous pouvez écrire à cmej@ville-louvigny.fr Page Facebook, gérée par Maryline au nom des jeunes conseillers.

Planter la boîte à idées sous forme de boîte aux lettres pour les enfants des écoles.

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°5 DE LA
CPO « ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE DE LA
COMMUNE DE LOUVIGNY »**

Madame Catherine Guillemant, Maire-adjoint à l'enfance et à la jeunesse rappelle que la Ligue de l'Enseignement a présenté une synthèse du bilan 2019-2020 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) et ses avenants lors de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 juin 2021.

Madame Catherine Guillemant propose un dernier avenant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 afin de débiter la prochaine convention sur une année civile, en cohérence avec les budgets votés dans les collectivités en année civile et non scolaire. En outre, cela permettra de mettre en adéquation la prochaine CPO et le passage du conventionnement entre la commune et la CAF en Convention Territoriale Globale (CTG) au 1^{er} janvier 2022, à l'issue du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2018-2021.

Madame Catherine Guillemant précise que les communes passent au gré des renouvellements de contrat en CTG.

Les actions de l'avenant n°5 de la CPO 2019-2020 seront également à destination de :

- L'ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) /centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires (sauf Noël et août)
- Les parcours du mercredi matin
- Le local jeune
- Les animations sur la pause méridienne dans le cadre du PEDT (Projet Educatif De Territoire) et du PEL (Projet Educatif Local) dans le cadre de la semaine à 4 jours scolarisés
- Les animations le mardi soir pour les enfants et le vendredi soir pour les jeunes
- L'animation du CMEJ

Le budget prévisionnel de la CPO du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 est évalué à 46 752 €.

Madame Catherine Guillemant demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 entre la commune de Louvigny et la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Adopté à l'unanimité

**MUTUALITE FRANCAISE NORMANDIE SSA : AUTORISATION DE SIGNER
L'AVENANT N°1**

Les communes de Fleury-sur-Orne et Louvigny ont décidé en 2008 d'agir en partenariat en faveur de la Petite Enfance en confiant à la Mutualité Française Normandie SSA le développement d'un Relais Assistants Maternels (RAM) situé à Fleury-sur-Orne et Louvigny et intervenant sur le territoire communal de Fleury-sur-Orne et Louvigny.

Un RAM a pour objectif de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité d'accueil des enfants à domicile. Lieu d'information, de rencontre et d'échange, il assure différentes missions et services auprès des parents, des assistants maternels et, le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfants à domicile.

Les missions du RAM sont définies selon 4 axes principaux :

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels et les candidats à l'agrément
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants

Les communes de Fleury-sur-Orne et Louvigny allouent une prestation de service forfaitaire à la Mutualité Française Normandie SSA qui s'élève à 28 624€ par an. La participation est répartie à parts égales entre les deux communes, soit 14 312€ pour Louvigny, versés trimestriellement à terme échu.

La convention en cours, conclue en 2020 pour une durée d'un an, est à échéance au 31 août 2021.

Les communes d'Eterville, de Bretteville-sur-Odon, de Fleury-sur-Orne et de Louvigny se sont rapprochées et se sont accordées sur un redécoupage territorial, qui leur semble pertinent et cohérent, de leurs RAM respectifs, gérés par la Mutualité Française Normandie SSA : à compter du 1^{er} janvier 2022, les communes d'Eterville, Bretteville-sur-Odon et Louvigny partageront un RAM commun, à mi-temps sur Bretteville-sur-Odon/Eterville, Louvigny conservant son mi-temps. Les trois communes limitrophes sont en effet rattachées au même secteur de Caen-la-Mer et souhaitent développer leurs liens et mutualiser des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention actuelle du RAM partagé avec Fleury-sur-Orne, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 afin de caler la future convention sur une année civile, conforme au budget communal et au subvention de la CAF. Les RAM se transforment en RPE (Relais Petite Enfance)

La participation forfaitaire de Louvigny pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 s'élèvera à 4 771 €.

Madame Catherine Guillemant demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention entre la commune de Fleury-sur-Orne, la commune de Louvigny et la Mutualité Française Normandie SSA.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE (ZAD)

Monsieur Pascal Jouin, Maire-Adjoint aux affaires foncières présentes aux membres du conseil municipal la délibération ci-après.

Monsieur Pascal Jouin retrace l'historique des dernières années : présentation de la délibération de 2014, les contentieux qui ont paralysé l'avancement du dossier de création de ZAC, l'importance de la maîtrise du cout du foncier pour créer du logement à prix abordable, la délégation par Caen la mer du droit de préemption à la commune dans le cadre légal d'une ZAD ou d'une ZAC.

Monsieur Patrick Ledoux rappelle l'importance de la maîtrise du cout du foncier pour sortir de terre du logement à prix abordable d'où la nécessité d'obtenir la reconduction de 6 ans de l'arrêté de ZAD. Monsieur Pascal Jouin rappelle l'importance de délibérer pour la création de ZAC lors du conseil municipal du 26 juillet 2021.

Monsieur Jocelyn Parot, conseiller municipal, demande à Monsieur Pascal Jouin si la commune doit répondre à tous les avis des personnes publiques sur le registre d'observation du dossier de création de ZAC ou uniquement de l'avis de la MRAE. Monsieur Pascal Jouin répond que la commune doit uniquement répondre par un mémoire à l'avis de la MRAE.

Par délibération n° 14.383.14.056 en date du 20 octobre 2014, reçue en préfecture le 22 octobre 2014, la commune de Louvigny a fixé les conditions de mise en œuvre de son projet d'aménagement urbain (initialement envisagé sur la période 2015 / 2025), tel que prévu par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) définis au PLU alors en cours d'élaboration - PLU approuvé le 27 décembre 2016. Pour mémoire, ce projet de développement de la commune visait notamment à porter la population à 3000 habitants en 2025, ce qui nécessitait la création d'au moins 210 logements supplémentaires sur la période considérée, répondant ainsi aux objectifs du programme local de l'habitat (PLH) de Caen la mer et du schéma de cohérence territoriale (ScoT) de Caen Métropole en vigueur.

Selon les termes de cette délibération, compte tenu des éléments de complexité de ce projet d'aménagement urbain, en l'espèce « *la non maîtrise du foncier, des objectifs poursuivis variés, plusieurs sites, un échelonnement des actions et opérations à maîtriser dans le temps* », il a décidé de recourir à une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC).

Cette même délibération du 20 octobre 2014, avait en outre décidé de faire proposition à l'autorité préfectorale d'un périmètre adapté au projet d'aménagement urbain de la commune, afin qu'il y soit créée une zone d'aménagement différé (ZAD).

La demande de création de la ZAD, une fois son périmètre défini, a fait l'objet de la délibération n° 14.383.15.18 en date du 7 avril 2015, reçue en préfecture le 10 avril 2015. Cette demande a été motivée par le fait que le foncier concerné par la future ZAC, opération d'intérêt général, était en grande partie privé et que la création d'une ZAD allait permettre à la commune de préempter sur les biens et terrains nécessaires à la réalisation de son projet d'aménagement urbain, qui seraient mis en vente. Dans ce dispositif, à défaut d'accord amiable entre le propriétaire et la commune, sur le montant du bien, le prix est fixé par le juge de l'expropriation, sa valeur vénale étant alors établie en fonction de la destination du bien telle qu'elle ressort du document d'urbanisme en vigueur (à cette date le POS) et sur la base des prix pratiqués pour des biens similaires, la finalité étant d'éviter la spéculation sur les terrains susceptibles d'être rendus constructibles. Dans la demande faite au préfet, il était proposé que la commune de Louvigny soit désignée titulaire du droit de préemption.

A la suite de quoi, par arrêté en date du 3 août 2015, considérant notamment que « *l'action foncière constituait une des clés de la réussite de ce projet d'aménagement* », que « *les terrains susceptibles*

de recevoir les opérations d'aménagement présentaient un fort potentiel du fait de leur localisation et de leur desserte et qu'il convenait donc de maîtriser l'évolution du prix du foncier », que dans ces conditions « la commune était légitime à demander la création d'une ZAD pour éviter tout effet spéculatif qui compromettrait son projet d'aménagement », le préfet a décidé de la création de la ZAD sollicitée, pour une durée de 6 ans renouvelable sur le périmètre proposé par la commune (plan en annexe 1), cette dernière ayant été désignée titulaire du droit de préemption avec possibilité de déléguer ce droit sur tout ou partie de la zone.

Force est de constater qu'à ce jour, compte-tenu, d'une part, des divers recours formés à l'encontre de l'arrêté préfectoral de création de la ZAD et du PLU (deux ans de neutralisés), d'autre part, des contraintes sanitaires liées à la Covid 19, la création de la ZAC n'a pu se faire dans les délais escomptés, et qu'en l'absence d'acquisition foncière réalisée, il s'avère plus que jamais nécessaire pour les mêmes raisons, notamment de maîtrise du coût du foncier sur un territoire particulièrement attractif, situé en première couronne de la ville de Caen, et qui plus est rendu constructible par le PLU, de demander au préfet de renouveler la ZAD pour une durée de 6 ans sur le même périmètre. La demande de renouvellement de la ZAD vise ainsi à préserver sur le périmètre de projet, la possibilité d'un aménagement cohérent et à se prémunir contre le risque d'une évolution non maîtrisée du prix des terrains. Il est par ailleurs précisé que si la communauté urbaine de Caen la mer est devenue compétente en matière de droit de préemption simple (DPU) sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU (cf délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2020), la préemption sur ces mêmes zones incluses dans le périmètre de la ZAD restent à l'initiative de la commune de Louvigny.

Enfin le conseil municipal de Louvigny, à l'appui de sa demande de renouvellement de la ZAD, souhaite faire part à l'autorité préfectorale que la création de la ZAC qui fait actuellement l'objet d'une participation du public par voie électronique (<https://www.registre-dematerialise.fr/2486>), du lundi 21 juin 2021 au mercredi 21 juillet 2021, est prévue être créée lors du conseil municipal du 26 juillet 2021.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Louvigny :

- demande à Monsieur le préfet du Calvados de procéder au renouvellement de la zone d'aménagement différé (ZAD) créée par son arrêté du 3 août 2015, sur le même périmètre que celui précédemment institué, et de reconduire la commune de Louvigny en sa qualité de titulaire de l'exercice du droit de préemption qui en découle.

Adopté à l'unanimité.

INDEMNITES POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil Municipal les modalités d'attribution de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection.

Les membres du conseil municipal souhaitent une autre formulation pour une plus grande clarté et souhaitent reporter la délibération au prochain conseil.

CREATION DE POSTES POUR LES CONTRATS PERISCOLAIRES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Comme chaque année, pour le bon fonctionnement des services périscolaires, Monsieur Ledoux, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal la création de postes d'agents contractuels à temps complet et non complet pour l'année scolaire 2021-2022.

Pour le pôle maternel et le pôle élémentaire de l'école primaire : deux postes à temps complet et six postes à temps non complet pour l'accueil matinal, les services de cantine, les animations de la pause méridienne, la garderie et l'étude surveillée, ainsi que pour le ménage des bâtiments communaux (mairie et annexes, renfort au gymnase, renfort aux salles communales), le ménage des bâtiments pendant les vacances des agents statutaires, avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires en cas de surcroit de travail.

Pour l'activité des services techniques, notamment la préparation des manifestations communales, Monsieur Ledoux propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un poste d'agent contractuel à temps complet au service technique en cas de surcroit de travail, pour des missions ponctuelles.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Point 40 ans du marché à Louvigny : Fête des 40 ans du marché du samedi matin lors du week end de la Saint Côme soit le samedi 4 septembre au matin.
- Point sur la Fête annuelle Saint Côme des 4 et 5 septembre 2021 :
 - Samedi 4 septembre, matin : 40 ans du marché
 - Samedi 4 septembre, après-midi : 14 h : randonnée pédestre, concours de pétanque
 - Samedi 4 septembre, soirée : 19 h 30 : barbecue et concert sur les bords de l'Orne et vers 22 h 30 : feu d'artifice
 - Dimanche 5 septembre : 10 h : rand'eau sur l'Orne avec canoës, kayaks, bateaux électriques, pédalos et toute embarcation flottante jusqu'à l'île enchantée, 11 h 45 : commémorations au monument aux morts de la commune, midi : mot du Maire et vin d'honneur offert par la municipalité puis repas proposé par Flo du marché de Louvigny et animations toute l'après-midi : Drum Trucks, jeux en bois, mur d'escalade, manège, poneys, bateaux électriques et pédalos, forum des associations et courses enfants (courses à pied)

Madame Marianne Lainé-Pinchart demande aux membres du conseil municipal de réserver leur temps pour des créneaux de gestion de la fête communale

- Point sur le démontage de l'équipement du city-park de Soliers : la commune de Soliers donne à titre gracieux à la commune de Louvigny son équipement. La municipalité a prévu le démontage, le transport et le stockage avec l'aide de jeunes et d'éducateurs de l'AAJB, le jeudi 08 juillet 2021.
- Point sur la présence des gens du voyage du 20 au 27 juin 2021 sur le terrain de foot près du gymnase Y. Noah. Patrick Ledoux a rencontré la médiatrice de la préfecture le dimanche 20 juin 2021, le jour de l'installation des caravanes. La préfecture demandait à la commune d'accueillir les gens du voyage durant deux semaines. Patrick Ledoux a refusé au-delà des 48 heures légales. Un compromis a été trouvé sur une semaine. Les gens du voyage ont quitté les lieux au bout d'une semaine, conformément à leur engagement. Le site était relativement propre au départ des gens du voyage. Un cadenas solide a été mis sur le portail pour essayer de sécuriser le site. Devis de remise en état du terrain de foot d'un montant de 7 000€. La municipalité pense que rouler le terrain de foot suffit pour l'aplanir.
- Point sur la présence d'un cirque le week end des 3 et 4 juillet 2021, sans autorisation donnée par la commune. Patrick Ledoux se questionne sur le fait ou non que la commune doive se doter d'un espace pour accueillir les cirques ou les gens du voyage. Un tel espace n'a pas été pensé au PLU. Pascal Jouin se demande si la présence du cirque répond à un public sur la commune (la deuxième représentation prévue a été annulée).
- Point sur la parcelle AH26 au mesnil : Le sujet devra être revu avec la SHEMA en septembre prochain.
- Point sur COPASOL : accueil d'une délégation nigérienne de 5 maires du canton de Kornaka à l'automne 2021. Travail en lien avec les écoles élémentaires, les collégiens.

La séance est levée à 20h45.